



Commune de Saint-Josse,
Le lundi 22 février 2016

Communiqué de presse

« Lutte contre la traite humaine : bilan des six premiers mois d'action »

L'heure est venue d'un premier bilan quant à la reprise en main du quartier Nord. Malgré certaines réticences, nous maintenons le cap et poursuivons notre objectif premier : l'amélioration du cadre de vie de tous, que ce soit en termes de tranquillité, de propreté ou de sécurité. Dans ce cadre, nous allons adopter des mesures complémentaires pour renforcer la lutte contre la traite humaine, mais pas seulement.

Concrètement, nous concentrons nos efforts dans le quartier Nord sur trois types d'actions :

1. l'aménagement des espaces publics (place Rogier, place saint-Lazare) et la création de nouveaux équipements collectifs (nouveau commissariat, nouvelle crèche et maison des enfants) ;
2. la décentralisation du service de prévention et le doublement des effectifs au service de la propreté (nettoyage 7j/7) ;
3. la sécurisation et la lutte globale contre tout type de criminalité : le trafic d'armes et de drogues, les marchands de sommeil, et la traite humaine.

Concernant ce dernier aspect, la commune a, en étroite collaboration avec les services de police, intensifié ses actions de contrôle. Pratiquement tous les établissements présents dans le quartiers ont ainsi fait l'objet d'un contrôle et ce, parfois pour la première fois depuis la mise en œuvre du règlement. Au total, 25 opérations policières ont donné lieu notamment à plus de 100 contrôles de carrées.

Dans 40 cas, nous avons relevés des problèmes ou des infractions au règlement de police afférant à la prostitution en vitrine :

- Certaines prostituées n'ont pas de certificat de conformité (ou exercent leur activité dans une carrée liée au certificat de conformité d'une autre prostituée), ce qui est contraire au règlement. Dans de tels cas, le certificat de conformité est retiré et l'activité suspendue jusqu'à régularisation de la situation ; cela concerne une vingtaine de personnes.
- Les policiers sont de plus en plus confrontés à des refus de contrôle, ce qui confirment nos soupçons de traite humaine derrière ces vitrines. Les refus de contrôle donnent lieu à un arrêté de police du bourgmestre qui ordonne la fermeture de la carrée pour une durée de 3 mois ; on parle ici d'une vingtaine de carrées.

Conformément à la nouvelle loi communale, dans ce genre de procédure, le propriétaire doit être informé de la décision par un courrier et l'afficher sur la carrée. La commune peut afficher elle-même en cas de refus du propriétaire d'obtempérer, ce qui arrive très fréquemment.

Ces derniers jours, des affiches ont été publiées mentionnant le nom, l'adresse et l'origine des personnes concernées. Nous le regrettons. Il n'y a eu à aucun moment une volonté communale de stigmatiser les travailleuses. La publication de ces informations personnelles est due à une erreur matérielle malencontreuse lors de l'impression puisque notre département juridique avait explicitement demandé qu'elles ne figurent pas sur l'affiche publique. Il est évident que le nécessaire a été fait dès aujourd'hui pour corriger la situation sur le terrain et que cela ne se reproduise pas à l'avenir.

Cela ne doit toutefois pas éclipser les nouvelles mesures qui vont être prises pour améliorer encore le cadre de vie dans le quartier. Parmi celles-ci :

- Une demi-douzaine d'agents communaux seront assermentés pour verbaliser les incivilités telles que la malpropreté ou les coups de klaxon.
- Nous poursuivons les actions de propreté dans le quartier, notamment avec des actions spécifiques de grand nettoyage.
- En particulier, nous prenons des mesures pour renforcer la lutte contre la traite des êtres humains :
 1. La mise en œuvre du nouveau règlement en application dès le 1^{er} mars (avec notamment de nouveaux horaires qui respectent le caractère d'habitation du quartier – fermeture obligatoire la nuit et le dimanche) ;
 2. L'adoption d'une mesure transitoire d'accompagnement des prostituées qui ne contreviennent pas au règlement et l'envoi d'un courrier à chacune signalant qu'elle pourra poursuivre ses activités après le 1^{er} mars et qu'elle dispose d'un délai de 120 jours pour compléter son dossier.
 3. La signature d'un protocole d'accord avec les services de polices et le parquet pour une meilleure collaboration avec les autorités judiciaires dans la lutte contre la traite humaine.

« Les opérations menées ces derniers mois par la police et la commune ont permis d'apporter plus de sécurité aux habitants. Les nouvelles mesures, en concertation avec les autorités régionales et fédérales, vont nous permettre de renforcer l'efficacité de notre action pour améliorer encore davantage la convivialité du quartier et la tranquillité de tous », précise le Bourgmestre Emir Kir.

Contact Presse :

Service Communication - Charline Six

T 02 220 25 36 - G 0491 62 57 23 - csix@stjosse.irisnet.be

Attaché de presse du Bourgmestre – Murielle Deleu

T 02 220 25 85 - G 0499 588 340 – mdeleu@stjosse.irisnet.be